

**Dossier pédagogique, *Allah n'est pas obligé*
d'Ahmadou Kourouma
(©Seuil, 2000)**

I. PRESENTATION

1. L'auteur

Ahmadou Kourouma, né en 1927 à Togobala, en Côte d'Ivoire, en pays malinké (qui comprend une partie du Mali, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire avant le partage du continent africain par les colons), et mort à Bron le 11 décembre 2003, est l'une des voix majeures de la littérature, non seulement africaine et française, mais également mondiale.

Kourouma, de formation scientifique, qui est envoyé en Indochine en tant que tirailleur et travaille toute sa vie comme assureur, n'était pas prédisposé à faire œuvre littéraire. Mais, en 1960, année de l'indépendance en Côte d'Ivoire, il revient au pays, avant d'être arrêté, en 1963, pour « complot » par Houphouët-Boigny. S'il est vite libéré, il n'en va pas de même pour de nombreux amis. C'est avant tout pour honorer leur mémoire que Kourouma écrit *Les Soleils des indépendances*, qui, refusé par les éditeurs français, sera publié à Montréal en 1968. Son succès outre Atlantique est important et Le Seuil rachète alors, pour une publication française, les droits du roman qui connaît un grand retentissement.

La publication de ce livre conduit l'auteur à s'exiler hors de Côte d'Ivoire (Algérie, Cameroun, Ghana, Togo...)

Kourouma est fondamentalement un écrivain engagé qui se sert de l'écriture pour interroger l'histoire, réévaluer les discours admis, qu'il s'agisse de ceux du monde colonial blanc, du pouvoir dictatorial ou de celui du dictionnaire. En quatre œuvres majeures publiées de son vivant est retracée et éclairée toute l'histoire de l'Afrique (cf. Ressources p.15) : *Les Soleils des indépendances* témoignent du désenchantement lié aux indépendances, *Monnè, outrages et défis* revisite l'histoire de la colonisation du point de vue de l'Afrique ; *En attendant le vote des bêtes sauvages* dépeint les parades sauvages des dictatures en Afrique et *Allah n'est pas obligé* dresse, au travers de son narrateur Birahima, le tableau sombre d'une Afrique blessée par les guerres et qui verse le sang de ses enfants-soldats.

Considéré par beaucoup, en raison de la subtilité de ses analyses, comme l'un des meilleurs politologues de l'Afrique, Kourouma est également un écrivain hors pair et s'il subvertit les codes établis, nul doute que cette subversion commence par celle de la langue française « classique » dont on a pu dire qu'il l'avait « abâtardie ». Profondément lié, de par ses origines et sa culture, à la parole du griot, il connaît les pouvoirs du verbe et les diverses stratégies du dire. Il sait également que les visions de traverse sont particulièrement utiles.

Son œuvre est saluée, entre autres, par le Renaudot et le Goncourt des lycéens en 2000 (pour *Allah n'est pas obligé*) et a donné lieu à de nombreuses représentations (*Fama* – qui met en scène les *Soleils* et *Monnè, outrages et défis* – par l'Ymako Teatri ; *Allah n'est pas obligé*, par la compagnie de l'Antre-deux (le spectacle se joue du 31 octobre au 7 décembre au Lavoisier Moderne Parisien), *Monnè, outrages et défis* est en cours d'adaptation par Stéphanie Loïk et se jouera au Tarmac de la Villette à la saison 2007/2008).

2. L'œuvre, Allah n'est pas obligé

Parti à la recherche de sa tante en compagnie de Yacouba, son ami multiplicateur de billets, Birahima raconte sa vie d'enfant-soldat dans les guerres de Sierra Leone et du Liberia. Ce roman est l'occasion de présenter les principaux présidents et chefs militaires de Sierra Leone comme Milton Margai, Big Albert, Juxton Smith, Siaka Stevens, Joseph Momoh, Valentine Strasser, Julius Manada Bio ou Ahmad Tejan Kabbah, qui se succèdent à la tête du pays, telles des marionnettes identiques animées par une seule chose : la soif de pouvoir.

Birahima nous retrace la chronologie des coups d'état et des élections (cf. documents et support complémentaires) : les uns succèdent aux uns et la situation politique du pays est toujours « *le bordel au carré* ». La sauvegarde du pays ne semble pas venir de la politique, qui est une affaire d'alliances, de coups d'état et de diamants. Dans cette succession ininterrompue d'hommes politiques corrompus, Birahima s'arrêtera plus précisément sur la biographie de Foday Sankoh, un des rebelles qui tient « la Sierra Leone utile » et qui veut à tout prix le pouvoir. Foday Sankho semble le personnage emblématique de cette guerre, de la même manière que Charles Taylor, Samuel Doe et Prince Johnson deviennent représentatifs de la guerre au Liberia. Ils font d'ailleurs l'objet d'une biographie plus détaillée, qui retrace année par année la liste de leurs exactions. Ces « *bandit[s] de grand chemin* » comme les appelle Birahima incarnent la fin des idéologies et l'arrivée sur le devant de la scène des seigneurs de la guerre qui règnent en maître sur une zone de non droit. Ils n'ont pas d'existence véritable, ils ne font pas l'objet d'une description physique : ils se résument à leurs seules actions.

Pour raconter sa vie, son « *blablabla* », Birahima dispose de quatre dictionnaires, afin d'expliquer les mots difficiles. Des guerres tribales du Liberia, du « bordel au carré » de Sierra Leone, Ahmadou Kourouma ne cache rien.

3. Les thèmes principaux

L'étude du texte de Kourouma s'intègre particulièrement bien à une séquence consacrée à l'argumentation : les stratégies discursives, les pouvoirs et abus de la parole, les rapports complexes de l'histoire officielle - écrite par les vainqueurs - à son ombre officieuse sont particulièrement bien analysés dans ses romans.

Un travail en transversalité avec les professeurs d'histoire (concernant, par exemple, les thèmes de la colonisation et décolonisation de l'Afrique) est tout à fait conseillé.

Kourouma est l'écrivain de la mise à distance, qui réfute les évidences. Il peut s'étudier, de cette manière et par son ironie, dans la lignée des écrivains des lumières.

Son invention d'une langue riche, métissée, « malinkisée » permet également l'étude de quelques extraits dans une séquence dédiée à la francophonie. Ils peuvent être abordés en classe de 2^{de} et de 1^{re}.

II. REFLEXIONS PEDAGOGIQUES : LE FRANÇAIS AU LYCEE

La collection en ligne sur le site du CRDP de Paris, **Parcours littéraires francophones**, qui inscrit des œuvres francophones dans les programmes scolaires, va bientôt mettre en ligne un prochain dossier pédagogique autour du roman d'Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé* pour les classes de 1^{ère} et de 2^{nde}.

http://crdp.ac-paris.fr/d_arts-culture/parcours-francophones.htm

Les dossiers de cette collection sont gratuits et entièrement téléchargeables au format PDF.

1. « *Le roman et ses personnages, visions de l'homme et du monde* »

À partir des questions que soulèvent l'étude de Birahima et de ses acolytes, il s'agira d'aborder le roman comme une forme littéraire privilégiée de représentation de l'enfant et du monde qui l'environne.

En situant cette œuvre dans son contexte historique et culturel, on s'interrogera aussi sur l'évolution du genre romanesque et du roman initiatique.

Corpus : enfant dans la guerre, enfant sacrifié

Le roman sera accompagné de textes et de documents complémentaires (cf. p.8)

- *Bible* de Jérusalem, Le sacrifice d'Abraham, Gn. 22, 1-19.

- Eschyle, *Agamemnon*, édition GF, traduction E. Chambry 1964, p. 139 de « Cruel est mon sort si je désobéis... jusqu'à « Ce qui suivit, je ne l'ai pas vu et je n'en parle pas. »

En ce qui concerne le **sacrifice d'Iphigénie par Agamemnon**, deux versions peuvent être proposées, celle d'**Eschyle**, qui imagine qu'Iphigénie fut effectivement sacrifiée et celle d'**Euripide**, qui sauve finalement la jeune fille en imaginant qu'elle fut remplacée par une biche, à la demande d'Artémis.

- *Candide* de Voltaire

- *Illuminations* de Rimbaud (sur la Commune)

- *L'Insurgé* de Jules Vallès (sur la Commune), Le livre de Poche, 1972 (1^{ère} édition : 1871)

- *Paroles de Poilus Lettres et carnets du front de 1914 - 1918*, Librio, 1998

- *La Main coupée* de Blaise Cendrars, Denoël, 1946 (rééd. Gallimard, « Folio », 1975)

- *L'Ami retrouvé* de Fred Uhlmann, Gallimard, « Folio », 1983 - sur le fanatisme et l'idéologie hitlérienne pendant la 2^e Guerre mondiale)

- *Reine Pokou* de Véronique Tadjo (Côte d'Ivoire), Arles, Actes Sud, 2004 : p. 45, de « Et soudain les flots se turent... jusqu'à « Elle resta silencieuse, immobile. »

Pour un groupement de textes plus spécifiques sur l'enfant-soldat, voir la collection en ligne « **Parcours littéraires francophones** » sur le site du CRDP de Paris et plus spécifiquement le dossier pédagogique sur *Reine Pokou* de Véronique Tadjo, dans la rubrique « Groupement de textes »

http://crdp.ac-paris.fr/d_arts-culture/parcours-francophones.htm

2. *L'argumentation : convaincre, persuader et délibérer*

Il s'agira de réfléchir aux modalités de l'argumentation ou indirect à travers les problèmes que posent le conte « philophico-politique ».

On sera particulièrement sensible à l'utilisation des dictionnaires par Birahima, notamment l'usage quotidien du Robert, du Larousse, du Harraps ou de l'Inventaire qui lui permettent de faire l'inventaire des mots qu'il rencontre et d'avoir un vocabulaire plus précis.

On insistera particulièrement sur les procédés de distanciation et l'utilisation de l'ironie qui rappellera le thème de la controverse et la position de chacun des antagonistes.

On traitera du syllogisme (forme pure de la déduction) dont use Birahima à plusieurs reprises avant de procéder par raisonnement déductif. On étudiera aussi le raisonnement par analogie qui permet de rapprocher le thème d'une réalité simple, indiscutable et procède par amalgame. Ce raisonnement, bien que simplificateur, frappe l'imagination. Il est utilisé dans la polémique pour déprécier un adversaire en l'associant à un modèle négatif (l'épisode des manches courtes et manches longues).

Corpus de textes :

On pourra accompagner le texte de documents complémentaires (p. 8) pouvant inclure des articles de presse et des photographies d'enfants-soldats en libre accès sur le site Droits partagés : <http://www.droitspartages.net/>

Pour les articles de presse, voir plus bas, Documents et supports complémentaires.

3. *L'autobiographie*

La lecture de cette œuvre autobiographique permettra d'étudier les rapports entre réalité vécue et fiction littéraire et de faire apparaître les problèmes liés à l'expression de soi.

4. *Les réécritures*

On étudiera les formes de réécritures soit par amplification (si nécessaire), par réduction (par exemple : ce qui reste 20 ans après) et par transposition en montrant comment elles peuvent s'adapter à des situations, des destinataires, des buts différents...

5. *Le théâtre : textes et représentations*

On analysera le texte de Kourouma et les extraits choisis dans la pièce en essayant de justifier ce choix. On tiendra compte des éléments sonores et visuels qui caractérisent la représentation théâtrale. On montrera que ces éléments varient selon les registres, les moments et la réception du texte à travers la mise en scène.

III. QUELQUES EXTRAITS DU TEXTE

Trois extraits du roman repris dans l'adaptation nous apparaissent comme particulièrement significatifs.

Extrait 1 : l'incipit du roman, (© les éditions du Seuil, p. 9-13)

Je décide le titre définitif et complet de mon blablabla est *Allah n'est pas obligé d'être juste envers toutes ses choses ici-bas*. Voilà je commence à raconter mes salades.

Et d'abord... et un... M'appelle Birahima. Suis p'tit nègre. Pas parce que suis black et gosse. Non ! Mais suis p'tit nègre parce que je parle mal le français. C'est comme ça. Même si on est grand, même vieux, même arabe, chinois, blanc russe, même américain ; si on parle mal le français on dit p'tit nègre quand même ça c'est la loi du français de tous les jours qui veut ça.

... Et deux... Mon école n'est pas arrivée très loin ; j'ai coupé cours élémentaire deux. J'ai quitté le banc parce que tout le monde a dit que l'école ne vaut plus rien, même pas le pet d'une vieille grand-mère. (C'est comme ça on dit en nègre noir africain indigène quand une chose ne vaut rien. On dit que ça vaut pas le pet d'une vieille grand-mère parce que le pet de la grand-mère foutue et malingre ne fait pas de bruit et ne sent pas très, très mauvais.) L'école ne vaut pas le pet de la grand-mère parce que, même avec la licence de l'université, on n'est pas fichu d'être infirmier ou instituteur dans une des républiques bananières corrompues de l'Afrique francophone. (République bananière signifie apparemment démocratique, en fait régie par des intérêts privés, la corruption.) Mais fréquenter jusqu'à cours élémentaire deux n'est pas forcément autonome et mirifique. On connaît un peu mais pas assez ; on ressemble à ce que les nègres noirs africains indigènes appellent une galette aux deux faces braisées. On n'est plus villageois, sauvages, comme les autres noirs nègres africains indigènes : on entend et comprend les noirs civilisés et les toubabs sauf les Anglais comme les Américains noirs du Liberia.

Mais on ignore géographie, grammaire, conjugaisons, divisions et rédaction ; on n'est pas fichu de gagner l'argent facilement comme agent de l'Etat dans une république foutue et corrompue comme en Guinée, en Côte-d'Ivoire, ect. , etc.

... Et trois... suis insolent, incorrect comme barbe d'un bouc et parle comme un salopard. Je dis pas comme les nègres noirs africains indigènes bien cravatés : merde ! putain ! salaud ! J'emploie les mots malinkés comme faforo ! (Faforo ! signifie sexe de mon père ou du père ou de ton père.) Comme gnamokodé ! (Gnamokodé ! signifie bâtard ou bâtardise.) Comme Walahé ! (Walahé ! signifie Au nom d'Allah.) Les Malinkés, c'est ma race à moi. C'est la sorte de nègres noirs africains indigènes qui sont nombreux au nord de la Côte d'Ivoire, en Guinée et dans d'autres républiques bananières et foutue comme Gambie, Sierra Leone et Sénégal là-bas, etc.

... Et quatre... Je veux bien m'excuser de vous parler vis-à-vis comme ça. Parce que je ne suis, qu'un enfant. Suis dix ou douze ans (il y a deux ans grand-mère disait huit et maman dix) et je parle beaucoup. Un enfant poli écoute, ne garde pas la palabre... Il ne cause pas comme un oiseau gendarme dans les branches de figuier. Ça, c'est pour les vieux aux barbes abondantes et blanches, c'est ce que dit le proverbe: le genou ne porte jamais le chapeau quand la tête est sur le cou. C'est ça les coutumes au village. Mais moi depuis longtemps je m'en Fous des coutumes du village, entendu que j'ai été au Liberia, que j'ai tué beaucoup de gens avec kalachnikov (ou kalach) et me suis bien camé avec kanif et les autres drogues dures.

... Et cinq... Pour raconter ma vie de merde, de bordel de vie dans un parler approximatif, un français passable, pour ne pas mélanger les pédales dans les gros mots, je possède quatre dictionnaires. Primo le dictionnaire Larousse et le Petit Robert, secundo l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire et tertio le dictionnaire Harrap's. Ces dictionnaires me servent à chercher les gros mots, à vérifier les gros mots et surtout à les expliquer. Il faut expliquer parce que mon blabla est à lire par toute sorte de gens : des toubabs (toubab signifie blanc) colons, des noirs indigènes sauvages d'Afrique et des francophones de tout gabarit (gabarit signifie genre). Le Larousse et le Petit Robert me permettent de chercher, de vérifier et d'expliquer les gros mots -du français de France aux noirs nègres indigènes d'Afrique. L'Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique explique les gros mots africains aux toubabs français de France. Le dictionnaire Harrap's explique les gros mots pidgin à tout francophone qui ne comprend rien de rien au pidgin:

Comment j'ai pu avoir ces dictionnaires? Ça, c'est une longue histoire que je n'ai pas envie de raconter maintenant. Maintenant je n'ai pas le temps, je n'ai pas envie de me perdre dans du blabla. Voilà c'est tout. A faforo (cul de mon papa) !

... Et six... C'est vrai, suis pas chic et mignon, suis maudit parce que j'ai fait du mal à ma mère. Chez les nègres noirs africains indigènes, quand tu as fâché ta maman et si elle est morte avec cette colère dans son cœur elle te maudit, tu as la malédiction. Et rien ne marche chez toi et avec toi.

Suis pas chic et mignon parce que suis poursuivi par les gnamas de plusieurs personnes. (Gnama est un gros mot nègre noir africain indigène qu'il faut expliquer aux Français blancs. Il signifie, d'après Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, l'ombre qui reste après le décès d'un individu. L'ombre qui devient une force immanente mauvaise qui suit l'auteur de celui qui a tué une personne innocente.) Et moi j'ai tué beaucoup d'innocents au Liberia et en Sierra Leone où j'ai fait la guerre tribale, où j'ai été enfant-soldat, où je me suis bien drogué aux drogues dures. Je suis poursuivi par les gnamas, donc tout se gâte chez moi et avec moi. Gnamokodé (bâtardise) !

Me voilà présenté en six points pas un de plus en chair et en os avec en plume ma façon incorrecte et insolente de parler. (Ce n'est pas en plume qu'il faut dire mais en prime. Il faut expliquer en prime aux nègres noirs africains indigènes qui ne comprennent rien à rien. D'après Larousse, en prime signifie ce qu'on dit en plus, en rab.)

Voilà ce que je suis ; c'est pas un tableau réjouissant. Maintenant, après m'être présenté, je vais vraiment, vraiment conter ma vie de merde de damné.

Asseyez-vous et écoutez-moi. Et écrivez tout et tout. *Allah n'est pas obligé d'être juste dans toutes ses choses.* Faforo (sexe de mon papa) !

Extrait 2 : géopolitique du Liberia (© les éditions du Seuil, p. 51-53)

Quand on dit qu'il y a guerre tribale dans un pays, ça signifie que des bandits de grand chemin se sont partagé le pays. Ils se sont partagé la richesse ; ils se sont partagé le territoire ; ils se sont partagé les hommes. Ils se sont partagé tout et tout et le monde entier les laisse faire. Tout le monde les laisse tuer librement les innocents, les enfants et les femmes. Et ce n'est pas tout ! Le plus marrant, chacun défend avec l'énergie du désespoir son gain et, en même temps, chacun veut agrandir son domaine. (L'énergie du désespoir signifie d'après Larousse la force physique, la vitalité.)

Il y avait au Libéria quatre bandits de grand chemin : Do, Taylor, Johnson, El Hadji Kora, et d'autres fretins de petits bandits. Les fretins bandits cherchaient à devenir grands. Et ça s'était partagé tout. C'est pourquoi on dit qu'il y avait guerre tribale au Libéria. Et c'est là où j'allais. Et c'est là où vivait ma tante. Walahé (au nom d'Allah) ! c'est vrai.

Dans toutes les guerres tribales et au Libéria, les enfants-soldats, les small-soldiers ou children-soldiers ne sont pas payés. Ils tuent les habitants et emportent tout ce qui est bon à prendre. Dans toutes les guerres tribales et au Libéria, les soldats ne sont pas payés. Ils massacrent les habitants et gardent tout ce qui est bon à garder. Les soldats-enfants et les soldats, pour se nourrir et satisfaire leurs besoins naturels, vendent au prix cadeau tout ce qu'ils ont pris et ont gardé.

C'est pourquoi on trouve tout à des prix cadeaux au Libéria. De l'or au prix cadeau, du diamant au prix cadeau, des télévisions au prix cadeau, des 4x4, cadeau, des pistolets et des kalachnikov ou kalach, cadeau, tout et tout au prix cadeau.

Et quand tout est au prix cadeau dans un pays les commerçants affluent vers ce pays. (Affluer, c'est arriver en grand nombre, dans mon Larousse.) Les commerçants et les commerçantes qui veulent vite s'enrichir vont tous au Liberia pour acheter ou échanger. Ils vont avec des poignées de riz, un petit morceau de savon, une bouteille de pétrole, quelques billets de dollars ou de francs CFA. ce sont des choses qui font cruellement défaut là-bas. Ils achètent ou échangent contre des marchandises au prix cadeau, ça vient les vendre ici en Guinée et en Côte-d'Ivoire à des prix forts. C'est ça qu'on appelle faire de gros bénéfices.

C'est pour faire de gros bénéfices que les commerçants et les commerçantes ça grouille autour des gbkas en partance pour le Liberia à Nzérékoré. (Gbaka est un mot nègre noir africain indigène qu'on trouve dans l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire. Il signifie car, automobile.)

Et puis, quand il y a guerre tribale dans un pays, on entre dans ce pays par convoi. On entrait au Liberia par convoi. (Il y a convoi lorsque plusieurs gbakas vont ensemble.) Le convoi est précédé et suivi de motos. Sur les motos, des hommes armés jusqu'aux dents pour défendre le convoi. Parce que, en plus des quatre grands bandits, il y a de nombreux petits bandits qui coupent la route et rançonnent. (Rançonner, c'est exiger de force ce qui n'est pas dû, d'après mon Larousse.)

C'est par convoi on va au Liberia et, pour ne pas se faire rançonner, nous avions une moto devant nous et c'est ainsi que nous sommes partis. Fafora (cul du père) !

Extrait 3 : l'oraison funèbre de Sarah (© les éditions du Seuil, p. 90-93)

D'après mon Larousse, l'oraison funèbre c'est le discours en l'honneur d'un personnage célèbre décédé. L'enfant-soldat est le personnage le plus célèbre de cette fin du vingtième siècle. Quand un soldat-enfant meurt, on doit dire son oraison funèbre, c'est-à-dire comment il a pu dans ce grand et foutu monde devenir un enfant-soldat. Je le fais quand je le veux, je ne suis pas obligé. Je le fais pour Sarah parce que cela me plaît, j'en ai le temps et c'est marrant.

Le père de Sarah s'appelait Bouaké ; il était marin, il voyageait et voyageait, ne faisait que ça et on se demande comment il a pu avoir le temps de fabriquer Sarah dans le ventre de ma mère. Sa mère, elle vendait du poisson pourri sur le marché de Monrovia et, de temps en temps, s'occupait de sa fille. Sarah avait cinq ans lorsque sa mère fut fauchée et tuée par un automobiliste soûl. Son père, ne sachant que faire d'une fille, la confia à une cousine du village qui la plaça chez Madame Kokui. Madame Kokui était commerçante et mère de cinq enfants. Elle fit de Sarah une bonne et une vendeuse de bananes. Chaque matin, après la vaisselle et la lessive, elle allait vendre des bananes dans les rues de Monrovia et rentrait à six heures pile pour mettre la marmite sur le feu et laver le bébé. Madame Kokui était sévère et pointilleuse sur les comptes et stricte sur l'heure de retour. (Pointilleuse et stricte signifient tous les deux exigeante.)

Un matin, un petit voyou, un enfant de la rue, faucha une main de bananes et s'enfuit à toutes jambes. Sarah courut après le petit voyou sans l'attraper. Quand, à la maison, elle raconta ce qui était arrivé, Madame Kokui ne fut pas contente, alors là pas contente du tout. Elle gueula et accusa Sarah d'avoir bien vendu les bananes, d'avoir acheté des friandises avec le pognon. Sarah eut beau dire que c'était le petit voyou, Madame Kokui ne décoléra pas et ne voulut rien entendre. Elle la chicota fort, l'enferma et la priva de souper. Elle menaça : « La prochaine fois, je te frapperai plus fort et t'enfermerai pendant un jour sans repas. »

La prochaine fois eut lieu le lendemain. Sarah, comme tous les matins, sortit avec sa charge de bananes. Le même petit voyou vint avec une bande de copains, piqua une main de bananes et s'enfuit. Sarah se lança à sa poursuite. C'est ce qu'attendaient ses petits copains aussi voyous que lui. Quand Sarah s'éloigna ils firent main basse sur toutes les bananes. (Faire main basse, c'est piller, s'emparer, d'après mon Larousse.)

Sarah était malheureuse. Elle pleura toute la journée mais, quand elle vit le soleil décliner et que c'était bientôt l'heure de laver le bébé, elle prit la décision de mendier. De mendier pour faire de l'argent pour faire le compte de Madame Kokui. Mais malheureusement les automobilistes ne furent pas très généreux et elle n'eut pas suffisamment d'argent pour faire le compte de Madame Kokui. La nuit, elle eut une place parmi les ballots d'une véranda de la boutique de Farah.

Le lendemain, elle recommença à mendier et ce n'est que le surlendemain qu'elle parvint à faire le compte de Madame Kokui. C'était trop tard, elle avait fait deux nuits dehors, elle ne pouvait plus rentrer à la maison, Madame Kokui la tuerait, certainement la tuerait. Elle continua à mendier et commençait à s'habituer à la situation, à se trouver mieux que chez Madame Kokui. Même à avoir un lieu où faire sa toilette, un autre pour cacher ses économies, le lieu pour dormir restant la véranda de la boutique de Farah au milieu des ballots de bagages.

Ce lieu avait été remarqué par un monsieur qui vint un jour la trouver là. Il se présenta, gentil et compatissant. (Compatissant, c'est-à-dire faisant semblant de prendre part aux maux de Sarah.) Il offrit des bonbons, d'autres friandises à Sarah. Sarah le suivit de bonne fois vers les halles, loin de toute habitation. Là, il déclara à Sarah qu'il allait lui faire l'amour en douceur sans lui faire mal. Sarah eut peur, se mit à courir et à crier. Le monsieur plus rapide et plus fort attrapa Sarah, la renversa, la maîtrisa au sol et la viola. Il alla si fort que Sarah fut laissé pour morte.

On l'amena à l'hôpital où elle se réveilla et on lui demanda qui étaient ses parents. Elle parla de son père, mais pas de Madame Kokui. On chercha son père mais on ne le trouva pas. Il était en voyage, toujours en voyage. On envoya Sarah chez les sœurs dans un orphelinat de la banlieue ouest de Monrovia. Elle était là quand éclata la guerre tribale du Libéria. Cinq sœurs de cet orphelinat furent massacrées, les autres purent foutre le camp dare-dare sans demander leur reste. Sarah et quatre de ses camarades se prostituèrent avant d'entrer dans les soldats-enfants pour ne pas crever de faim. »

Voilà Sarah que nous avons laissée aux fourmis magnans et aux vautours. (Les magnans, d'après inventaire des particularités, sont des fourmis noires très, très voraces.) Elles allaient en faire un festin somptueux. Gnamokodé (bâtardise) !

IV. DOCUMENTS ET SUPPORTS COMPLEMENTAIRES

Voir les photos en libre accès sur le site Droits partagés : <http://www.droitspartages.net/>

1. *Reproduction de quelques articles parus dans la presse*

SAINT-PAUL, Patrick. Tortionnaire à onze ans au Sierra Leone. Le Figaro, 28 septembre 1999

« Sheriff Coroma, onze ans, était un spécialiste de la mutilation. [Tous ses confrères et consœurs étaient drogués, à la cocaïne notamment, au point parfois de devenir fous et de tirer sur les autres rebelles avant de se faire abattre. Ils étaient endoctrinés aussi :] “Vous êtes l’armée de libération. Vous vous battez pour défendre le peuple sierra-léonais contre la tyrannie de l’État corrompu”. [...]

Son chef, le colonel Med, lui ordonne de couper les deux mains à un civil. Sheriff obéit sans sourciller. “Avec la drogue, la vie d’un homme n’avait pas plus de valeur que celle d’un poulet”, dit-il. Sheriff a fait ses preuves. Désormais il sera le coupeur de mains attitré du colonel Med. Sheriff Coroma devient “Cut Hands”. [...] “Parfois, une dizaine de prisonniers étaient alignés devant moi et attendaient leur tour”. Assis à côté de Sheriff, le colonel Med est le grand ordonnateur des atrocités. Il demande aux victimes : “manches courtes” ou “manches longues”, l’amputation au dessus du coude ou au niveau des poignets. Les suppliciés pouvaient aussi opter pour le sacrifice d’un pied, d’une jambe, ou d’une oreille. Ou bien choisir de mourir. [...] “La plupart du temps, le colonel Med était de mauvaise humeur : il choisissait la double amputation des bras” [...].

Lorsque les enfants n’avaient pas mangé de viande depuis plusieurs jours, on ordonnait à “Cut Hands” de ramasser les mains et les bras amputés. “Je les mettais dans un grand sac, et puis je les jetais dans une grosse marmite. On appelait ça la soupe rebelles. Les adultes n’en mangeaient jamais”. [...]

À dix-sept ans, “Captain Blood” [enfant-soldat depuis le Liberia en 1996, accoutumé au plaisir de tuer] ne se souvient même pas de son vrai nom. Son meilleur souvenir d’enfance, c’est “quand on a aligné deux cents personnes dans un village et que j’ai eu le droit de les descendre avec une mitrailleuse de gros calibre”. Son rêve : “Que la guerre recommence en Sierra Leone. Sinon, je retournerai me battre au Liberia” ».

Le moins qu’on puisse exiger est une Commission Vérité et Réconciliation, puisque l’accord de paix amnistie les auteurs et meneurs de ces abjections. Peut-être apparaîtraient plus clairement leurs parrains ou commanditaires : trois chefs d’État, Blaise Compaoré et le colonel Kadhafi, derrière le parvenu Charles Taylor. Avec la complicité des réseaux et circuits les plus scabreux de la Françafrique. Avec aussi, au long d’une décennie de conflit, la bienveillance diplomatique de la France officielle.

L’historien Elikia M’Bokolo fait par ailleurs un utile rappel, à propos du centenaire des massacres commis au Sahel par la sinistre colonne Voulet-Chanoine, composée en grande majorité de “tirailleurs” africains (cf. *Le Monde*, 26/09/1999) : « En Afrique même, nous n’avons pas fini de payer le prix des violences coloniales. Une culture de mort s’est installée. Idi Amin Dada a été soldat de l’armée anglaise qui écrasa la révolte des Mau-Mau dans les années 50. Et, dans l’armée qui réprime à Madagascar en 1947, puis en Indochine [comme en Algérie et au Cameroun], il y a peu d’officiers français et beaucoup de troupes coloniales. Des hommes comme Bokassa et Eyadéma ont ensuite développé dans leur pays un instinct de mort. L’horreur actuelle au Sierra Leone, au Liberia, les mains et les bras coupés, rappellent [la terreur coloniale de] 1890. Le système dans lequel on tue les gens en les faisant souffrir découle de ces années terribles de la colonisation, époque appelée au Congo le “temps des exterminations” ».

PEREZ, Andres. Un accord de paix victime des convoitises. Guerre et diamants en Sierra Leone. *Le Monde diplomatique*, juin 2000

En ligne sur le site du *Monde Diplomatique*

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/06/PEREZ/13845>

« L'INTERMÈDE aura été de courte durée : la paix signée, en juillet 1999, entre le gouvernement de Freetown et les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) s'est brisée, début mai 2000, avec la capture de 300 casques bleus par la rébellion. L'arrestation de M. Foday Sankoh, chef du RUF, par les Britanniques, le 10 mai, n'a pas mis fin aux affrontements. En effet, la guerre civile a pour toile de fond la lutte sans merci que se livrent les compagnies minières internationales pour le contrôle du diamant sierra-léonais.

On le savait depuis longtemps : l'économie criminelle peut ronger des Etats et des peuples entiers. Mais les récents événements de Sierra Leone ont fourni la preuve qu'elle peut aussi détourner en sa faveur toute une opération de maintien de la paix dirigée par l'Organisation des Nations unies (ONU) et soutenue par les principales puissances étrangères. Plus vaste opération de maintien de la paix de l'ONU dans le monde avec ses 9 000 hommes, la Mission des Nations unies en Sierra Leone (Minusil) devait mettre fin à une horrible guerre civile vieille de dix ans et envoyer un message d'espoir à toute l'Afrique, éclairant la prochaine mission au Congo Kinshasa (1).

Car il ne faut pas se tromper de protagonistes. Même barbares, drogués ou enrégimentés par les seigneurs de guerre, de jeunes hommes armés et aux abois ne pouvaient seuls mettre à genoux la Minusil. Les Nations unies ont été piégées par quelque chose d'autre, quelque chose de plus nouveau et tentaculaire : l'affrontement entre deux réseaux rivaux soutenus par des hommes d'affaires qui cherchent à faire main basse sur les ressources minières. En effet, en refusant de décréter un embargo sur les diamants sierra-léonais, voire une zone d'exclusion économique, comme le demandaient de nombreux experts, le Conseil de sécurité et le secrétaire général de l'ONU (2) ont laissé le champ libre à un affrontement mafieux dont leurs soldats sont devenus les pions.

D'un côté, le camp rebelle, le Front révolutionnaire uni (RUF), véritable maître du territoire, contrôle la moitié du pays et fait régner l'insécurité sur l'autre moitié, rendant impossible toute activité minière lourde comme celle que voudraient démarrer les petites compagnies (« junior companies »). Il s'appuie sur la zone d'influence guerrière et commerciale de M. Charles Taylor, aujourd'hui président du Liberia, aussi appelée « Taylorland » (3). A Monrovia, base arrière de ce dernier, se négocie une bonne partie du diamant de contrebande sierra-léonais, drainant environ 200 millions de dollars par an « en connexion avec les marchés des armes, de la drogue et du blanchiment d'argent partout en Afrique » et ailleurs (4).

La pierre précieuse arrivée de Sierra Leone devient automatiquement « libérienne ». Ce système profite aux compagnies telles De Beers ou Lazare Kaplan International, car l'extraction artisanale pratiquée en zone rebelle ou milicienne sierra-léonaise, ainsi que la vente par le biais de la contrebande permettent d'acheter au prix bas des pierres en brut qui se comptent parmi les plus parfaites au monde et qui sont négociées ensuite à 270 dollars par carat en moyenne, avant la taille. Les opérateurs qui ont accès à ces pierres peuvent ainsi conserver la plus grande marge de bénéfice (5).

De l'autre côté, les « légitimistes », autour du président Ahmed Tejan Kabbah. Son gouvernement comprend le puissant vice-ministre de la défense, M. Samuel Hinga Norman, chef de la milice Kamajor, et M. Johnny Paul Koroma, ancien putschiste et tortionnaire, et sa milice. L'Etat ne fournit plus aucun service aux citoyens depuis quinze ans. Pourtant, il bénéficie toujours de la reconnaissance internationale qui lui permet de signer des contrats avec les compagnies minières canadiennes, belges, nord-américaines, britanniques ou sud-africaines. Mètre carré par mètre carré, toute la « Sierra Leone utile » a été hypothéquée sous forme de concessions de diamants, de rutile, de bauxite et d'or, notamment.

Quatre compagnies se taillent la part du lion : Global Exploration Corporation, Rex Mining Corporation, DiamondWorks (BranchEnergy et BranchMining) et Sierra Rutile-Nord Ressources. Au moins deux de ces compagnies, Rex et DiamondWorks, ont fait valoir leurs concessions en Sierra Leone pour augmenter leur capitalisation boursière sur le Toronto Stock Exchange en 1999, alors même que la paix n'était pas encore signée, alors même qu'elles ne pouvaient pas mettre un pied sur ces sols contrôlés par les rebelles. Chacune de ces firmes détient des réseaux d'agents qui leur permettent de maintenir à peu près en état leurs installations.

C'est bien le choc brutal de ces deux alliances rivales qui a brisé tout espoir de paix et changé la nature de la mission de l'ONU, après avoir propagé pendant dix ans une guerre dont la seule victime est la population civile et surtout les enfants. Et c'est parce que l'enjeu est bien réel et de taille - plus de 1 milliard de dollars annuels de bijoux mis en vente dans les bijouteries, le deuxième gisement de rutile au monde et des dépôts de bauxite pouvant influencer sur les cours - que l'ancienne puissance coloniale, la Grande-Bretagne, sort des coulisses et déploie sa force militaire pour soutenir l'Etat de Sierra Leone, sans avoir besoin d'utiliser le rideau de fumée des mercenaires de Sandline International, comme elle avait fait jusqu'à présent.

Vu l'enjeu, M. Charles Taylor, en mal de reconnaissance, se voit obligé d'accepter d'être considéré *de facto* comme responsable de la sécurité des casques bleus pris en otage par les rebelles du RUF au mois de mai 2000.

« *The kalashnikov lifestyle is our business advantage* » (« Le style de vie kalachnikov est un avantage pour nos affaires ») (6) chantent les enfants-soldats du RUF. Quand ces gamins armés, doublement frappés par la guerre parce que nés condamnés à vivre en bourreaux et à mourir jeunes, ont vu les casques bleus approcher des zones diamantifères, en mars dernier, ils n'ont pas vu venir des représentants d'une communauté internationale désireuse de superviser leur désarmement et de leur offrir gentiment éducation, santé, protection sociale et travail. Mais, au contraire, une faction de plus qui voulait s'approprier leur territoire afin de leur ôter la source de leur richesse et de leur vie, leur enlever l'excitante aventure commerciale et guerrière qu'ils croient être en train de vivre grâce au Taylorland.

Dans l'esprit de ces jeunes (7), les casques bleus qui portaient le sigle « UN » n'étaient pas différents des mercenaires Gurkhas Security Guards engagés par les compagnies privées en 1994, des hommes d'Executive Outcomes (1996), de ceux de Sandline International (1997) ou des LifeGuards qu'ils tiennent à distance depuis 1998. D'ailleurs, la radio britannique BBC leur avait annoncé en décembre 1999 que les bataillons indiens de casques bleus comptaient des gurkhas, appelés à intervenir dans les régions diamantifères. On sait même qu'une réunion s'est tenue en mars 1999 entre des responsables des Nations unies et des dirigeants de plusieurs armées privées, dont Executive Outcomes, Sandline International et l'israélienne Levdan, afin d'étudier des formules de travail conjoint (8). »

Attributions frénétiques de licences

Tout accord de paix était sapé à la racine par les opérations des compagnies minières. Dans un premier temps, entre février et juin 1999, alors que l'accord de paix de Lomé entre le RUF et le gouvernement était en perspective, les petites compagnies se livrent à une bataille rangée pour racheter ou revalider, avec le gouvernement de Freetown, des concessions de diamants sur des territoires qui, en fait, sont toujours sous contrôle rebelle.

Entre février et juin 1999, alors que le sang versé lors de la bataille de janvier à Freetown (6 000 morts en deux semaines, si l'on en croit les estimations) n'avait pas encore séché, l'hôtel de luxe de la capitale se remplit à nouveau de marchands, à la recherche de lots de diamants pour les revendre à Anvers, Bombay, Tel-Aviv ou Maurice, et de représentants des « junior companies », à la recherche de leurs concessions où, après la fin de la saison des pluies, on peut récolter des diamants avec peu d'infrastructure et une main-d'oeuvre très bon marché. Le gouvernement, fraîchement restauré, en mars 1998, par la Force ouest-africaine de paix (Ecomog) et les mercenaires de Sandline International - sorte de succursale « privatisée » des services secrets de Sa Majesté -, se met à attribuer et à revalider des concessions à tour de bras.

Nouvelle ruée vers l'or de « junior companies » avides. Ainsi, la société belge Rex Mining a protesté lorsque le gouvernement a attribué sa concession de la région de Tongo (Sud) à sa concurrente, Branch Energy (enregistré au « paradis » de l'île de Man, mais propriété à 100 % de la canadienne DiamondWorks), liée organiquement aux mercenaires d'Executive Outcomes. Autre phénomène étrange : des formes de start-up ont poussé à partir du bûcher sierra-léonais. Global Exploration Corp (GXC), du Thaïlandais Rakesh Saxena (poursuivi dans son pays pour délits financiers), a affirmé, à la surprise générale, posséder des concessions en cours d'exploitation dans les districts de Kono (Est), Tongo et Comboya (Sud). De son côté, le multimilliardaire minier Jean-Raymond Boule, célèbre surtout pour avoir signé des contrats d'achat de diamants avec M. Laurent-Désiré Kabila avant même que celui-ci ne soit chef d'Etat, mettait en ordre de marche ses intérêts dans le rutile, à travers sa Sierra Rutile, alliée à Nord Ressources.

Cependant, cette reprise et cette attribution frénétique de licences et de contrats n'avaient pas le feu vert du maître du territoire, le caporal Sankoh, alors gouverneur du Taylorland en Sierra Leone. Les accords de paix, signés à Lomé début juillet 1999, vont lever cette hypothèque : ils prévoient le désarmement des belligérants et la tenue d'élections. Il comporte aussi l'amnistie des crimes de guerre commis par tous les camps, y compris les

actes extrêmes des hommes de M. Foday Sankoh, tandis que le gâteau minier est partagé entre le RUF et le gouvernement. L'ONU lance son opération de maintien de la paix, avec déploiement progressif de forces, mais s'abstient de décréter un embargo sur les diamants. M. Foday Sankoh accepte de s'installer à Freetown en tant que vice-président et chef de la pompeuse Commission pour la gestion des ressources stratégiques, la reconstruction nationale et le développement. Fin juillet 1999, les casques bleus démarrent prudemment leur déploiement et, avec la même prudence, commence le retrait des forces du Nigeria. Mme Madeleine Albright, la secrétaire d'Etat américaine, en visite à Freetown, promet 55 millions de dollars en crédits si les engagements de paix sont respectés.

A la surprise générale, M. Sankoh prend au sérieux son poste et exige une révision effective de toutes les licences attribuées et le contrôle de nouvelles négociations avec les compagnies étrangères. Bien évidemment, il prêche dans le désert que lui-même a créé autour de lui avec des massacres : aucun haut fonctionnaire de Freetown ne donne corps à sa commission et la Minusil lui est entièrement hostile. Au même moment, le Conseil de sécurité décide d'augmenter les contingents de casques bleus et d'envoyer trois bataillons prendre le contrôle de la région des diamants. On s'achemine vers une force de 13 000 soldats. L'escalade verbale qui suivra entre M. Sankoh et M. Kofi Annan est d'une étonnante virulence pour un secrétaire général des Nations unies.

La situation se dégrade rapidement à l'automne 1999. Le chef du RUF constate que sa commission est une coquille vide, qui ne se réunit même pas. Il se rend aussi compte qu'il ne peut contrôler ses troupes depuis Freetown. D'autres hommes forts, tel M. Norman, montent en puissance. Quand M. Sankoh constate que la Minusil va véritablement déployer des casques bleus dans son fief, il préfère casser le jeu et replonger dans la brousse. Mais le Taylorland sait lâcher un de ses « gouverneurs » quand ils ne sont plus utiles. Il est capturé par des soldats du Royaume-Uni. La crise des casques bleus pris en otage, le déploiement britannique et la capture théâtrale du chef ex-rebelle auront servi d'écran pour occulter d'autres réalités. »

(1) Lire Elisabeth Blunt, « Paix fragile en Sierra Leone », *Le Monde diplomatique*, décembre 1999.

(2) Voir le rapport *The Heart of the Matter : Sierra Leone, Diamonds and Human Security*, de Ian Smillie, Lansana Gberie et Ralph Hazleton, pour l'organisation Partnership Africa-Canada. Lancé par les ouvriers du métal canadiens et des organisations chrétiennes de base, financé en partie avec des fonds publics, il a provoqué la colère de nombreux dirigeants des compagnies minières et l'inquiétude des acheteurs opérant avec des pierres sierra léonnaises. Disponible partiellement sur Internet : <http://www.web.net/pac/pacnet-1>.

(3) Voir William Reno, *Corruption and State Politics in Sierra Leone*, Cambridge University Press. Cambridge, 1995.

(4) *The Heart of the Matter. op. cit.*

(5) Voir François Misser et Olivier Vallée, « Les nouveaux acteurs du secteur minier africain », *Manière de voir* n° 51, « Afrique en renaissance », mai-juin 2000, p. 27.

(6) William Reno, *Warlord Politics and African States*, Lyne Rienner Publishers, Londres, 1998.

(7) Lire Paul Richards, *Fighting for the Rain Forest. War, Youth and Ressources in Sierra Leone*, Heinemann / James Currey. Oxford, 1996.

(8) Sur les milices privées, lire Laurence Mazure, « Lucrative reconversion des mercenaires sud-africains » *Le Monde diplomatique*, octobre 1996.

Lire aussi **LEYMARIE, Philippe, Espoirs et renaissances, dérives et renaissances. Ces guerres qui usent l'Afrique, Le Monde Diplomatique, Avril 1999.**

2. Carte du Liberia et de la Sierra Leone



3. Le parcours de Birahima

Il quitte la Côte d'Ivoire (Togobala) pour le Liberia (Zorzor, Sanniquellie), s'arrête en Sierra Leone (Mile Thirty Eight) et repart au camp de Worosso (Liberia, à la frontière avec la Côte d'Ivoire) chez El Hadji Koroma.

TOGOBALA →	ZORZOR →	SANNIQUELLIE →	MONROVIA →
Frontière Ivoir-Guinéenne	Camp du N.P.F.L (National Patriotic Front) Charles Taylor	Camp du ULIMO (United Liberian Movement of Liberia) Samuel Doe Liberia	Camp de Prince Johnson
Côte d'Ivoire	Liberia		Liberia

MILE THIRTY EIGHT →	FREETOWN →	WOROSSO →	ABIDJAN →
Camp du RUF (Revolutionary United Front) Foday Sankoh	Camp des Kamajors et de Johnny Paul Koroma	Camp de El Hadj Koroma	Dans son roman posthume, <i>Quand on refuse, on dit non</i> (éditions du Seuil, 2004), on retrouve Birahima en Côte d'Ivoire.
Sierra Leone	Sierra Leone	Liberia	Côte d'Ivoire

4. Chronologie de la guerre en Sierra Leone

27 avril 1961 : la Sierra Leone, protectorat britannique, accède à l'indépendance au sein du Commonwealth.

Mars 1967 : l'opposition de M. Siaka Stevens (All People's Party, APC) remporte les élections générales. Un coup d'Etat militaire l'empêche d'accéder au pouvoir.

Avril 1968 : 2^e coup d'Etat. Un gouvernement civil dirigé par M. Siaka Stevens, premier ministre, est instauré.

Avril 1971 : les troupes guinéennes interviennent pour empêcher un autre coup d'Etat. La République est proclamée. M. Stevens devient président.

1978 : une nouvelle Constitution proclamant le monopartisme est approuvée par référendum. L'APC devient le parti unique.

Octobre 1985 : M. Joseph Saidu Momoh (APC) est élu président.

23 mars 1991 : les rebelles du Front Révolutionnaire Uni (RUF) lancent une guérilla appuyée par le Front national patriotique du Liberia (NPFL) de M. Charles Taylor.

2 septembre 1991 : une nouvelle Constitution, instituant le multipartisme, est adoptée par référendum.

29 avril 1992 : le président Joseph Momoh est renversé par les militaires du capitaine Valentin Strasser.

Septembre 1995 : les rebelles du RUF de M. Foday Sankoh, soutenus par le Liberia, multiplient les attaques contre Freetown, capitale de la Sierra Leone.

16 janvier 1996 : le président Strasser est expulsé vers la Guinée. Le pouvoir exécutif est assuré par le général Julius Maada Bio.

16 mars 1996 : élections libres. M. Ahmad Tejan Kabbah du Sierra Leone's People Party (SLPP) est élu président.

25 mai 1997 : coup d'Etat mené par le major Jean-Paul Koroma, le président Kabbah se réfugie en Guinée. Instauration du Conseil révolutionnaire des forces armées, comprenant des représentants du RUF, dont M. Foday Sankoh.

23 octobre 1997 : accords de Conakry (Guinée) sous l'égide de la Cedeao. La junte accepte de restituer le pouvoir au président Kabbah. L'armée est officiellement placée sous contrôle de l'Ecomog.

22 mai 1998 : l'Ecomog libère Freetown, M. Foday Sankoh est arrêté. Les rebelles se livrent à des enlèvements et multiplient les exécutions sommaires. Campagnes de terreur menées par M. Sam Bockarie.

27 juin 1999 : accords de Lomé entre le président Ahmad Tejan Kabbah et le chef rebelle Foday Sankoh : la paix en échange de l'amnistie des crimes.

22 février 2000 : le Parlement vote une loi créant la Commission « vérité et réconciliation » chargée d'enquêter sur les atrocités commises pendant la guerre civile.

3 mai 2000 : 500 Casques Bleus sont pris en otage par le RUF qui remet en cause le processus de paix et reproche à Kofi Annan de soutenir le chef de l'État, mais surtout ils veulent empêcher le redéploiement des Casques Bleus près des mines de diamants.

17 mai 2000 : Foday Sankoh, en fuite, est arrêté.

5 juillet 2000 : la résolution 1306 du Conseil de sécurité de l'ONU est votée. Un embargo sur le trafic illégal de diamants de la Sierra Leone est appliqué, il vise principalement le trafic du RUF qui contrôle 90% des zones diamantifères et le Liberia qui exporte 60 fois plus de pierres qu'il n'en produit (la différence entre la production et l'exportation vient du RUF).

14 août 2000 : la résolution 1315 du Conseil de sécurité de l'ONU autorise la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Mars 2001 : La résolution 1343 du Conseil de sécurité de l'ONU est votée. Elle décrète un embargo sur les armes à destination du Liberia. Il exige également qu'il cesse son soutien au RUF et prenne des mesures concrètes pour arrêter le trafic et la vente de diamants provenant de Sierra Leone.

30 mars 2001 : le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution autorisant l'accroissement des Casques Bleus de la MINUSUSIL pour passer de 6 000 à 17 500 militaires.

Fin 2001 : plus de 3 000 enfants soldats sont relâchés par le RUF et les CDF. Le RUF s'engage également à relâcher les femmes sierraleonaises et guinéennes enlevées.

En janvier 2002 : plus de 47 000 combattants sont désarmés et démobilisés. La guerre civile de Sierra Leone prend officiellement fin le 18 janvier. Le 28 février, l'état d'urgence est levé.

4 mars 2002 : débute le procès de Foday Sankoh. Il est ajourné à plusieurs reprises.

14 mai 2002 : le président sortant, Ahmad Tejan Kabbah, est réélu avec 70,6% des voix.

5. Chronologie de la guerre au Liberia

1821 : fondation du Liberia par une société américaine de colonisation pour y installer des noirs libérés. Début du malaise entre Américano-Libériens et population autochtone.

1847 : le Liberia devient une république indépendante. Le suffrage censitaire permet aux Américano-Libériens de conserver le pouvoir durant un siècle.

14 août 1917 : le Liberia déclare la guerre à l'Allemagne.

1931 : la Société des Nations condamne les conditions de travail forcé imposées aux autochtones par les Américano-Libériens pour le compte de multinationales de l'industrie du caoutchouc. Le scandale contraint le gouvernement à la démission.

1936 : le nouveau gouvernement interdit le travail forcé. Néanmoins, les autochtones, privés de droit de vote, restent des citoyens de seconde zone.

mai 1945 : le président William Vacanarat Shadrach Tubman accorde le droit de vote aux autochtones.

1960 : le Liberia entre dans une période de 20 années de prospérité, grâce à des concessions offertes à des multinationales étrangères (principalement américaines et allemandes) pour l'exploitation des gisements de minerai de fer du pays.

1971 : William Richard Tolbert junior, vice-président depuis 1951, accède à la présidence suite à la mort du président Tubman. La politique économique qu'il mène accroît le clivage entre Américano-Libériens et autochtones.

12 avril 1980 : le gouvernement est renversé lors d'un coup d'état mené par Samuel Kanyon Doe, un autochtone qui prend le pouvoir. Il instaure rapidement une dictature.

1985 : le NPFL (National Patriotic Front of Liberia), un groupe d'opposition sous l'autorité de Charles Taylor, s'organise. La révolte gagne rapidement l'ensemble du pays sans rencontrer de résistance sérieuse de la part des forces gouvernementales. Néanmoins, l'avancée est stoppée aux portes de Monrovia. Dans le même temps, une force d'interposition de 4 000 hommes baptisée ECOMOG est envoyée au Liberia.

1990 : un désaccord au sein du NPFL conduit Prince Johnson à faire sécession, et à créer l'INPFL (Independent National Patriotic Front of Liberia) avec un millier de dissidents.

9 septembre 1990 : le président Doe est assassiné par Prince Johnson lors d'une visite aux troupes de l'ECOMOG.

1992 : le NPFL tente un nouvel assaut sur Monrovia qui se solde par un échec. La situation s'enlise. Des chefs de guerre créent de nouvelles factions dissidentes. Les tentatives de résolution du conflit par l'ECOMOG restent vaines.

1996 : l'ensemble des factions accepte la tenue d'un vote sous l'égide de l'ECOMOG

19 juillet 1997 : Charles Taylor est élu président de la république du Liberia avec 75% des voix. La validité de l'élection est mise en doute malgré les nombreux observateurs étrangers dépêchés pour l'occasion par des organisations internationales.

1998 : l'ECOMOG quitte le Liberia.

VI. RESSOURCES

Les œuvres d'Ahmadou Kourouma

Ses romans :

Les Soleils des indépendances, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1968.

Dernière édition : Seuil, « Points », 1995

Monnè, outrages et défis, Seuil, 1980. Réédition « Points », 1990

En attendant le vote des bêtes sauvages, Seuil, 1998. Réédition « Points », 2000

Allah n'est pas obligé, Seuil, 2000. Réédition « Points », 2002

Quand on refuse, on dit non, Seuil, 2004 (roman publié à titre posthume)

Théâtre :

Le diseur de vérité, Acoria, 1998

Ouvrages jeunesse :

Yacouba, chasseur africain, Gallimard Jeunesse, « Folio junior », 1998

Le Chasseur, héros africain ; le Griot, homme de parole ; le Prince, homme de pouvoir ; le Forgeron, homme de savoir : documentaires jeunesse publiés aux éditions Grandir (1999)

Études sur Ahmadou Kourouma :

De très nombreuses études ont été consacrées à Ahmadou Kourouma, dont le célèbre ouvrage de Makhily Gassama : *La langue d'Ahmadou Kourouma, ou le français sous le soleil d'Afrique*, Karthala, 1995.

On trouvera une bibliographie sélective mais très utile, rédigée par Madeleine Borgomano, dans le numéro double de la revue *Notre Librairie* (juillet-décembre 2004).

Cette bibliographie donne également des références d'entretiens, de préfaces et d'émissions radio-télévision (voir ci-dessous).

Ce numéro de la revue *Notre Librairie*, qui consacre un cahier spécial à l'auteur, est entièrement consultable gratuitement en ligne sur le site de l'adpf : www.adpf.asso.fr/notrelibrairie

Outre ce numéro bilan qui constitue une somme particulièrement riche (analyse de chacun des romans, articles de spécialistes, entretien inédit, manuscrits de l'auteur...) on peut également noter : « L'Afrique en crise », numéro spécial consacré à Ahmadou Kourouma d'*Interculturel francophonies*, publication de l'université de Lecce (Italie), Hiver 2004

Émissions radio/télévision et enregistrements sonores

Droits d'auteurs, La Cinq/Arte, 27 septembre 1998

Le cercle, France 2, 28 octobre 1998

A mi-mots Ahmadou Kourouma. Document réalisé par Joël Calmettes. Arte France/MK2TV (France, 2003, 26mn). Des extraits sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.arte-tv.com/fr/art-musique/a-mi-mots/Ahmadou-20kourouma/362438.html>

Les jeudis littéraires, France Culture, 10 septembre 1998

Ahmadou Kourouma raconte : la naissance d'une œuvre, Les Soleils des indépendances. Propos recueillis par Jacqueline Sorel. RFI/Clef.

Cet enregistrement, passionnant, n'est pas disponible dans le commerce. Certains extraits peuvent être écoutés sur le CD-rom édité pour le numéro anniversaire de la revue *Notre Librairie*.